



Un groupe, une mutuelle

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

1. INTRODUCTION

Le Conseil d'Administration du Groupe des Mutuelles Indépendantes (GMI) réaffirme que sa politique de placements doit être en cohérence avec ses valeurs mutualistes, à savoir :

- défendre une sécurité sociale de haut niveau,
- permettre un accès à des soins de qualité pour tous et être un véritable acteur de santé indépendant et de proximité,
- Non sélection du risque, qualité des garanties proposées, non lucrativité, transparence,
- Etre à l'écoute des besoins de ses adhérents et développer des services, des réseaux et un savoir-faire dans un esprit de qualité et de performance.

En tant qu'investisseur institutionnel, GMI-Mutuelle se doit d'agir au mieux des intérêts de ses bénéficiaires, mais également de l'intérêt général et des grands objectifs de la société. En particulier, GMI-Mutuelle estime que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent influencer sur la performance à long terme de ses placements et participent au développement équilibré et soutenable de l'économie.

GMI-Mutuelle souhaite mettre en œuvre une démarche permanente, pragmatique et progressive qui s'inscrit dans la durée, et s'engage à agir pour elle-même et auprès de ses partenaires pour favoriser l'investissement responsable.

2. PRESENTATION DES AXES STRATEGIQUES

2.1 Intégration des critères ESG dans la gestion financière

Un Investissement Socialement Responsable est un investissement qui, en plus de l'analyse de critères financiers, prend en compte les pratiques des entreprises en matière d'Environnement, de pratiques Sociales et de Gouvernance (critères dits ESG).

GMI-Mutuelle souhaite mettre en place les bases qui lui permettront de tenir compte sur l'ensemble de son portefeuille des critères ESG dans les choix de ses partenaires, gérants et titres dans lesquels elle investit.

GMI-Mutuelle n'a pas vocation à placer sur des outils spéculatifs, et souhaite favoriser l'économie réelle dont l'économie sociale est partie prenante.

2.1.1 Sélection ESG

Pour les placements obligataires, GMI-Mutuelle souhaite évaluer l'engagement, en matière ESG des émetteurs privés et publics en portefeuille, pour identifier les acteurs qui contribuent de manière favorable à un développement durable ou, au contraire, ceux qui représentent un risque financier et un risque d'image pour la Mutuelle. Pour ce faire, elle s'appuie sur les capacités de notation de ses gérants.

Pour les actions, GMI-Mutuelle intégrera progressivement une approche « best in class » consistant à sélectionner parmi les valeurs performantes, celles qui font le plus d'efforts sur les critères ESG.

Ces approches pourront être complétées par des gestions qui privilégient des entreprises répondant aux enjeux du développement durable et à des thèmes sociaux, environnementaux ou des valeurs en cohérence avec les valeurs de la Mutuelle. La manière dont les entreprises sont impliquées dans des « controverses » sera également prise en compte.

Consciente des limites actuelles de la notation ESG, GMI-Mutuelle souhaite développer de façon pragmatique son approche ESG :

- par une extension progressive du périmètre concerné,
- par une analyse de l'évolution des notations dans le temps.

2.2 Engagements auprès des émetteurs et des sociétés de gestion

GMI-Mutuelle est engagée dans une démarche proactive vis-à-vis de ses gérants financiers et souhaite encourager les établissements impliqués, au-delà d'un affichage marketing, dans des initiatives d'investissements socialement responsables.

Elle soutient les évolutions de l'offre de ses partenaires financiers pour contribuer au développement des principes ESG sur l'ensemble des classes d'actif, ainsi que les évolutions de la réglementation ou des politiques qui permettent une application large et pratique des principes ESG.

3. PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

3.1 Reporting et évaluation régulière du portefeuille

La politique ESG est validée une fois par an par le Conseil d'Administration et portée par la Direction Générale.

GMI-Mutuelle prévoit de réaliser un rapport d'analyse ESG de son portefeuille sur une base annuelle.

Un reporting est transmis une fois par an au CA, qui reprend une synthèse de l'évolution financière sous l'angle ESG, et notamment les principales évolutions en terme de notation et les nouveaux investissements effectués.

3.2 Transparence

GMI-Mutuelle rendra compte publiquement et de manière régulière des progrès et conclusions qu'elle enregistrera dans la mise en œuvre de cette stratégie, sur son site internet et dans son rapport annuel.